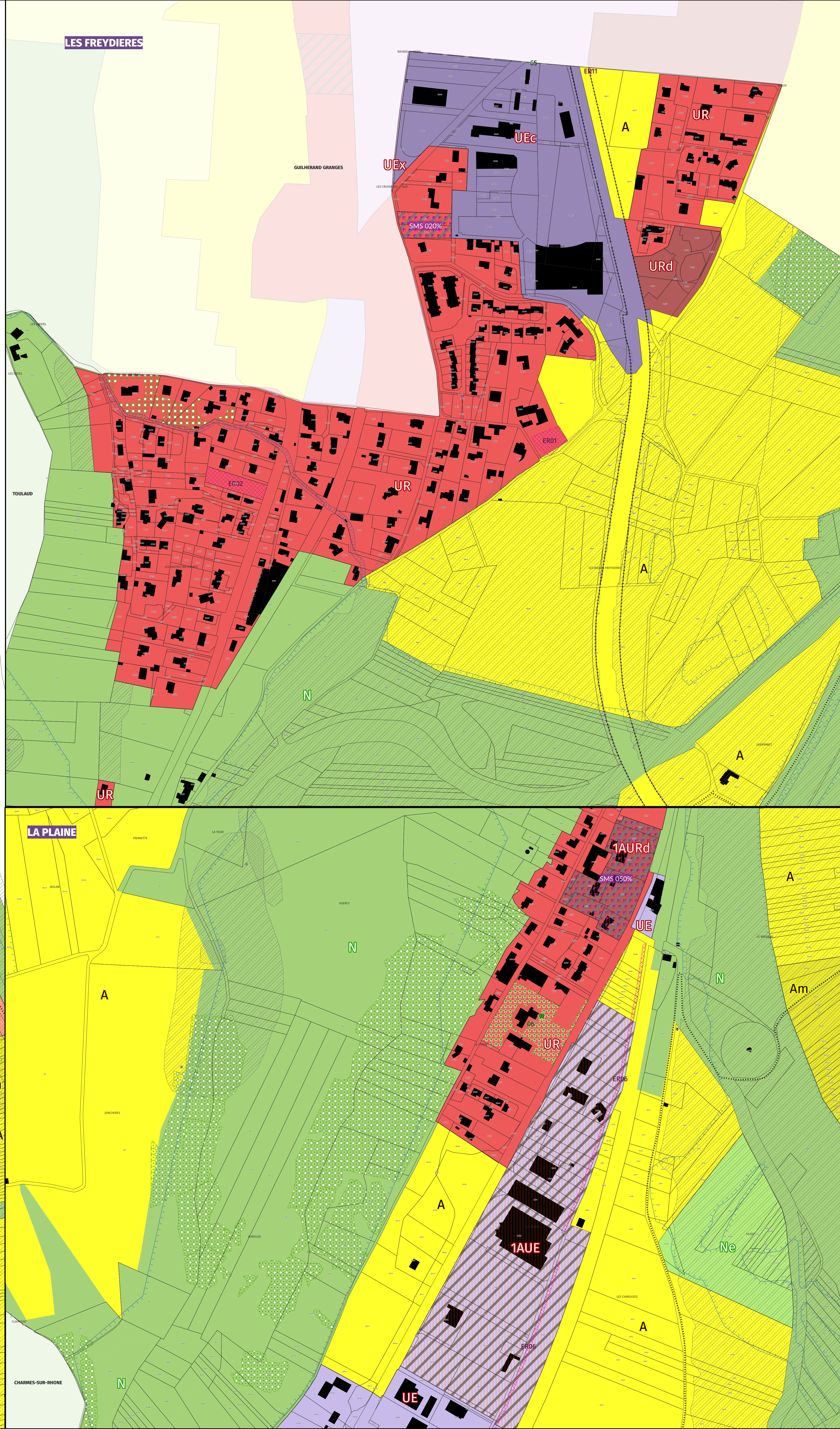
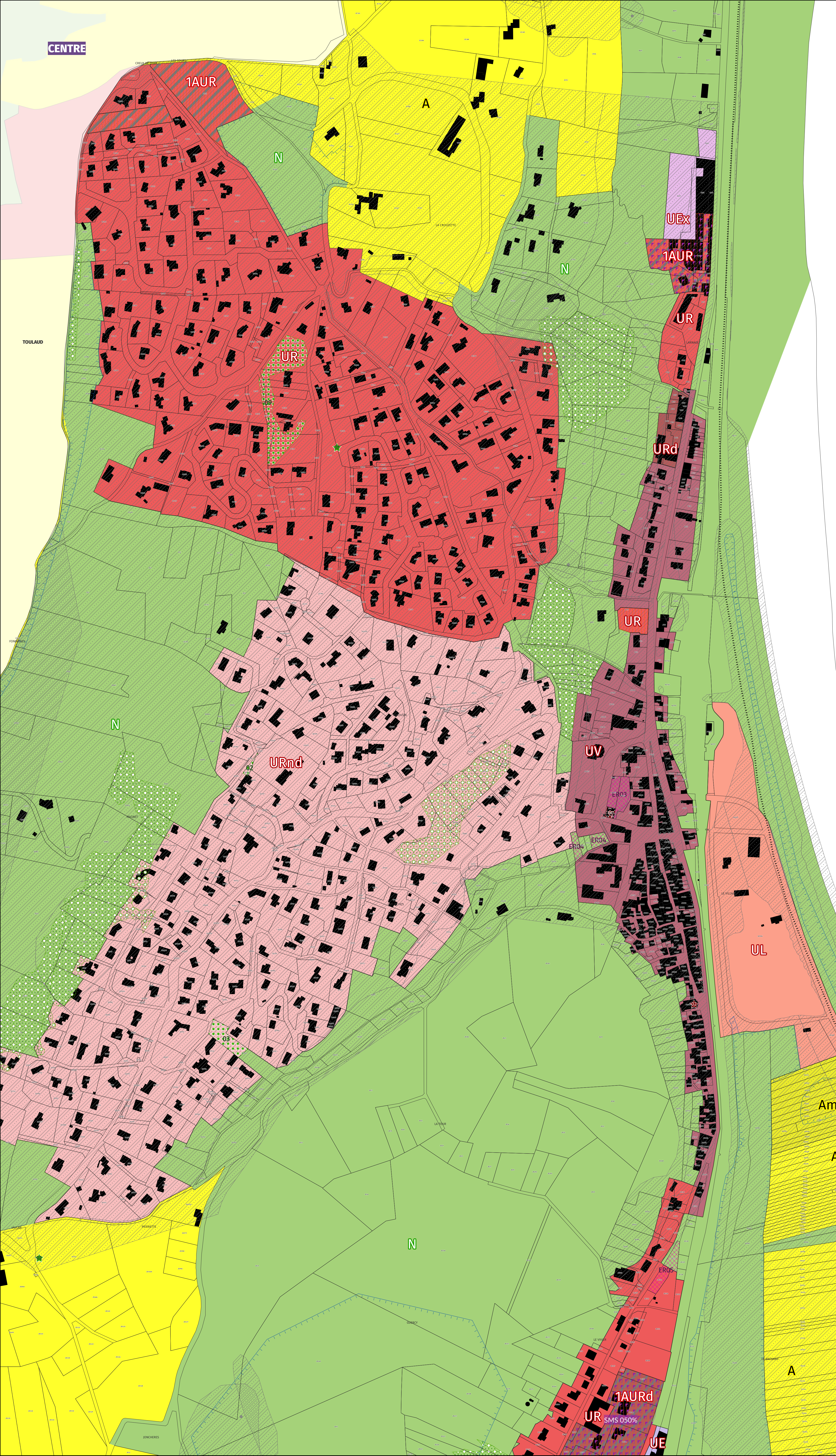




REGLEMENT GRAPHIQUE

SOYONS



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 05/03/2026 -
Approbation du PLUIH

RhôneCrussol
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Prescriptions

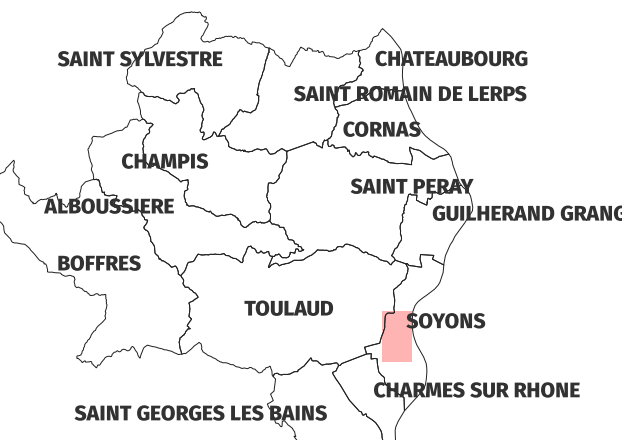
- Zone soumise à un risque naturel
- Élément de patrimoine protégé (L151-19)
- Arbre isolé protégé (L151-23)
- Diversité commerciale à protéger ou à développer
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- Espace boisé classé (L113-1)
- Périmètre de captage ou zone soumise à un risque naturel
- Emplacement réservé
- Élément de patrimoine protégé (L151-19)
- Espace vert protégé (L151-23)
- Secteur à programme de logements mixité sociale
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23)

Zonage

- UV - Zone Urbaine village
- UR - Zone Urbaine résidentielle
- URd - Zone Urbaine résidentielle dense
- URnd - Zone Urbaine résidentielle non densifiable
- UE - Zone Urbaine économique
- UEC - Zone Urbaine commerciale
- UEX - Zone Urbaine économique mixte
- UL - Zone Urbaine loisirs
- 1AUR - Zone résidentielle à urbaniser
- 1AURd - Zone résidentielle dense à urbaniser
- 1AUE - Zone économique à urbaniser
- A - Zone Agricole
- Ap - Zone Agricole protégée
- Am - Zone Agricole Maraichage
- N - Zone Naturelle
- Ne - Zone Naturelle énergie renouvelable

Emplacements réservés :

Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
ER03 : Espace public	commune	1301
ER04 : Jardin public	commune	800
ER05 : Aménagement d'un équipement public lié au musée	commune	1023



RhôneCrussol
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES